

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{ER} MARS 2021

Conseillers en exercice : 27

Convocation du 22.02.2021

Présents à la séance : 23

Présents : Chantal CORDELIER - Fiorina MOREAU - Robert ARNOLDO - Catherine LANDRE - Bernard FREDON - Catherine BUCHAUDON - Léon MATUSZYNSKI - Michel VADROT - Stéphanie MICHELOT-LUQUET - Luis MENARGUES - Valérie JULIEN - Rémi FALCAND - Nathalie MOYSET - Christian MATHIAS - Carole BILLARD - Gilles COUVIDAT - Martine MACIASZEK - Sylvain LAMOTTE - Cécilia VALOR - Philippe MEREAU - Laurent ECHALIER - Géraldine PLANTARD - Johan DURQUE

Absents excusés : Patricia DA CUNHA (pouvoir à Gilles COUVIDAT) - Fabrice PORCHERON (pouvoir à Chantal CORDELIER) - Sandro Filipe MARTINS (pouvoir à Géraldine PLANTARD) - Inès DIAS (pouvoir à Laurent ECHALIER)

Secrétaire de séance : MEREAU Philippe

DELIBERATION N° 3

OBJET : CESSION A L'OPAC DE TERRAINS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE SENIORS

La ville du Breuil entend poursuivre son action en matière de développement de l'habitat, notamment en faveur des seniors, avec la construction d'une résidence dédiée.

Après contact avec l'OPAC de Saône et Loire, il s'avère qu'un projet de construction d'une résidence seniors serait envisageable.

Pour mener à bien cette opération, la commune doit céder à l'OPAC, tout ou partie des parcelles cadastrées AP 183, AP 26 et AN 165, situées lieu-dit « Champ de la Bruyère ».

S'agissant de logements à vocation sociale en faveur des seniors, et pour diminuer la charge des futurs loyers, il est proposé de céder l'emprise foncière pour l'euro symbolique.

Un document d'arpentage définira de façon précise l'emprise des terrains.

Vu l'avis du Service des Domaines,

Vu l'avis de la Commission Finances réunie en séance le 17 février 2021,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession de tout ou partie des parcelles cadastrées AP 183, AP 26 et AN 165 à l'OPAC de Saône et Loire pour un euro symbolique
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir et tous documents afférents à cette opération.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

- 5 MARS 2021

Pour **LE MAIRE**, par délégation
Renaud VIBERT, DGS



Fait à Le Breuil,
le 1^{ER} MARS 2021

Chantal CORDELIER
Maire

